

Compte-rendu de la réunion du 2 octobre 2017

Présents : M. BÉGON, Maire

Messieurs BAILLARGEAT et GENET adjoints

Mmes CHACON, DUMAS, DURAND, M. BRUNET et GUILLON,

Absents excusés : Mme DUVEAU, M. GAUTHIER

Ouverture de la séance : 19h30

Lecture et approbation du compte-rendu du 27 juillet 2017

Transfert de compétence GEMAPI (loi NÔTRE)

En vertu de la Loi Nôtre, à partir Du 1er janvier 2018 les communautés de communes deviendront obligatoirement compétentes pour la Gestion des Milieux Aquatiques et prévention des Inondations (GEMAPI). Le Conseil communautaire s'est déclaré favorable au transfert.

Travaux de voirie

M. le Maire énumère la liste des travaux de voirie (réfection de route) effectués cette année sur les voies communautaires par la CDC :

- De la RD 88 jusqu' 'à Boisménard
- Du carrefour de la Roche jusqu'à la Maison Rouge
- Du carrefour de la Maison Rouge jusqu' 'à la 2 ème maison
- De la RD 53 jusqu'à la Chapelle sur environ 150m

Le Conseil est très satisfait du résultat.

1- Clôture de l'enquête publique concernant l'aliénation du chemin rural cadastré YD00117 et sis aux Essarts

Du 4 au 21 septembre 2017, s'est déroulé une enquête publique en vue de l'aliénation d'une portion de chemin rural cadastré YD00117, sis aux Essarts.

Aucune requête n'ayant été formulée durant toute la durée de l'enquête et après vérification que la procédure ait été bien respectée, M. Hubert Jouot commissaire enquêteur a délivré ses conclusions, et a émis un avis favorable pour l'aliénation de cette portion de chemin.

Le Conseil en décide à l'unanimité la vente à raison de 4500 euros l'hectare, frais de Notaire et de géomètre à la charge de l'acheteur.

Contrat de Ruralité

M. le Maire rappelle que la commune a déposé deux dossiers dans le cadre du Contrat de Ruralité pour 2018

1-Volet attractivité du territoire

-Création d'une aire de camping-car pour faire venir les touristes et leur faire partager les atouts de la commune (restaurant, très belles randonnées, vente directe de viande et de fromages de chèvre),

Ce projet permettra à la commune de dynamiser son attractivité par la continuité d'un circuit touristique (Brenne, Val d'Anglin, Vienne).

La réalisation du projet sera coordonnée par les services de la commune avec l'appui du SDEI et du Syndicat des Eaux .

Plan de financement :

Dépenses (HT)		Recettes (HT)	
Travaux	26 609.00€	Etat 35%	9 313.00€
		SDEI 36.55%	9 728.00€
		Autofinancement 28.45%	7 568.00€
TOTAL	26 609.00€	TOTAL	26 609.00€

2- Volet Transition écologique

- Isolation thermique du plafond des appartements et redressage de la toiture avec pose de tuiles neuves.

Ce projet permettra de sauvegarder l'un des plus grands bâtiments du bourg et accroître sa performance énergétique

La réalisation de ce projet sera coordonnée par les services de la commune.

Plan de financement

Dépenses (HT)		Recettes (HT)	
Travaux	43 559.00€	Etat 35%	15 245.00€
		Conseil Départemental FAR 14%	6 000.00€
		Autofinancement 51%	22 314.00€
TOTAL	43 559.00€	TOTAL	43 559.00€

Ces deux dossiers ont été validés et ont fait l'objet d'une convention avec l'Etat mais devant l'incertitude des versements des subventions aux communes, M. le Maire invite le Conseil à observer la plus grande prudence quant à la réalisation de ces projets.

Le sujet sera revu.

Dossiers fonciers en cours

-Vente du stade

-Finalisation de l'achat d'une parcelle contigüe à la déchetterie. Les travaux d'aménagement (clôture) seront effectués par les agents communaux dès que possible.

Le point sur les travaux d'accessibilité.

-Travaux d'accès à la salle des fêtes : agrandissement du trottoir et parking réservé

-Réaménagement des toilettes publiques,

- Accès handicapés à l'église
- Terrassement avec pose de béton désactivé
- Marquage au sol

Les travaux sont confiés à la SARL DUVAL.

Café-Restaurant

Le bail du café- restaurant a été renouvelé pour un an.

Contrat CUI

Le contrat de l'agent en Cui s'achèvera au mois d'avril le 14 avril sans aucune possibilité de renouvellement.

M. le Maire rappelle qu'afin de maintenir la bonne santé financière de la commune, il n'est pas envisageable d'embaucher un agent supplémentaire en CDI.

Indemnité du Trésorier

Le Conseil vote à l'unanimité l'indemnité de Conseil pour un montant de 287.35 euros.

Questions diverses

Suite à la visite de M SAFAH, en charge de promouvoir le développement économique des communes de la CDC, M. le Maire fait lecture de la liste des artisans de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 heures.